



DEPARTEMENT
**MEURTHE
& MOSELLE**

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
BIENVENUE AU COLLÈGE

ÉDUCATION



© R. Kneiff © D&A



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT
LES COLLÈGES SUR **MEURTHE-ET-MOSELLE.FR**



© G. Berger-CD54



© G. Berger-CD54

Chaynesse Khirouni
*Présidente du Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle*



© J. Peiffer

Jacky Zanardo
*Vice-président délégué
à la Jeunesse, à l'Éducation,
et à l'Éducation populaire*

PRIORITÉ À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'objectif du Département de Meurthe-et-Moselle est simple : faire en sorte que chaque collégienne et collégien puisse fréquenter un établissement où il fait bon étudier et y trouver les ressources pour s'épanouir.

Préparer l'avenir des jeunes meurthe-et-mosellan-e-s, c'est leur permettre de bénéficier des dernières technologies adaptées aux exigences pédagogiques actuelles comme être attentifs aux économies d'énergies et au choix des matériaux utilisés pour construire ou réhabiliter l'ensemble des collèges du département. C'est aussi, au sein des cantines scolaires, s'engager en faveur d'un approvisionnement local et issu de l'agriculture biologique en proposant une tarification sociale adaptée aux moyens de chaque famille.

Pour le Département de Meurthe-et-Moselle, la politique Collèges nouvelles générations est un projet global au service du bien-être des élèves et des équipes pédagogiques qui les entourent. Bien au-delà de bâtiments, ce sont aussi de multiples actions et projets dans des domaines tels que la citoyenneté avec la Tribune des collégien-ne-s, l'accès à la culture et au sport avec le Pass Jeunes 54 ou encore les Collégiades et les résidences d'artistes.

Pour l'avenir de nos enfants, la Meurthe-et-Moselle vise l'excellence éducative dans tous les établissements.

Nous souhaitons à chacune des collégiennes et chacun des collégiens une très bonne rentrée et une excellente année scolaire.

CHIFFRES CLÉS

DÉPENSES ANNUELLES POUR LES COLLÈGES

20 à 25 M€ investis dans le cadre de la Politique Collèges Nouvelles Générations

16 M€ engagés par le Département pour le fonctionnement des collèges

337 collégien-ne-s

pris en charge au titre du handicap
par le Conseil départemental
pour leur transport



5 424 jeunes

ont bénéficié du dispositif
Pass Jeunes 54
en 2023-2024

**1 espace numérique
de travail (ENT)**

Mon Bureau Numérique

5 600 jeunes

bénéficient d'actions d'éducation artistique
mises en place par le Département

3 millions

de repas servis
chaque année dans
les restaurants scolaires*

16,5 M€

pris en charge par
le Département pour
la **restauration scolaire**

75 % des collégien-ne-s

sont demi-pensionnaires
en Meurthe-et-Moselle

Près de 21 000 collégien-ne-s
demi-pensionnaires

* par 100 cuisiniers, seconds
de cuisine et aide-cuisine dans
42 cuisines de production

1 politique ambitieuse

de transition énergétique et écologique

Rénovation énergétique, écoconstruction, énergie solaire

2 collèges

récemment livrés ou équipés

Foug et la cuisine centrale
de Toul-Croix-de-Metz

2 gros chantiers en cours :

Croix-de-Metz à Toul, Plateau de Haye à Nancy

4 opérations de maintenance importantes :

Alfred-Mézières à Nancy, Ludres, Villerupt, Thiaucourt

5 700 ordinateurs

fixes et portables renouvelés
au cours des 5 dernières années

Des outils numériques

600 tableaux blancs interactifs
remplacés progressivement par
des écrans numériques interactifs

6 000 tablettes

1 réseau haut débit

performant et sécurisé

30 collèges

dans la démarche
éco-responsable

79 collèges

66 publics et 13 privés

33 653 collégien-ne-s

en 2023-2024

28 667 élèves dans le public

4 986 dans le privé

536 agents du Département

adjoints techniques territoriaux
des établissements d'enseignement
(ATTEE) pour assurer
le fonctionnement des collèges
(entretien, maintenance, restauration)

Voir détail page suivante

QUI FAIT QUOI ?

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Il est responsable des bâtiments des collèges publics :

il les construit, les rénove, les réhabilite. Il équipe les collèges, achète et renouvelle le mobilier et les équipements technologiques.

Il attribue la dotation de fonctionnement annuelle aux collèges.

Il participe financièrement aux travaux des collèges privés.

Il détermine la localisation des établissements, leur capacité d'accueil.

Il détermine les secteurs de recrutement de chaque collège (rues, communes).

Il organise la prise en charge financière du transport des élèves en situation de handicap.

Il assure la restauration scolaire et l'entretien et la maintenance des locaux grâce à ses agents départementaux sur place.

Il prend en charge la participation demandée aux familles des collégiens ayant des droits, leur permettant de bénéficier de la gratuité des transports scolaires.


SUR INTERNET

LA RESTAURATION SCOLAIRE

100 % DES FAMILLES DE DEMI-PENSIONNAIRES BÉNÉFICIENT D'UNE AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Le savez-vous ?

Le coût de production d'un repas dans les collèges est estimé à 9,60 €. Il est facturé aux familles entre 0,50 € et 5 € selon les ressources des familles.

L'ÉTAT

- détermine l'organisation pédagogique de chaque établissement,
- emploie le personnel de l'Éducation nationale : chefs d'établissement, enseignants, infirmiers, documentalistes, surveillants, personnels administratifs, etc.
- prend en charge certaines dépenses pédagogiques,
- est responsable de l'affectation individuelle des élèves dans chaque établissement.

L'ÉTABLISSEMENT

- **Le conseil d'administration** règle les affaires de l'établissement et fixe le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget.
- **L'équipe de direction**, notamment le principal et le gestionnaire, sont responsables de l'exécution du budget.
- **L'équipe administrative** assiste l'équipe de direction, assure le lien avec les partenaires extérieurs et veille à la bonne marche administrative du collège.
- **L'équipe pédagogique** permet la concertation entre enseignant-e-s, le suivi et l'évaluation des élèves et l'organisation de l'aide au travail personnel.
- **Le conseil de classe**, animé par le chef d'établissement, examine les questions pédagogiques en lien avec la vie de la classe et se prononce sur les conditions de poursuite de la scolarité de chaque élève.
- **Les représentants des parents d'élèves** participent au conseil de discipline, au conseil d'administration et à la commission permanente qui prépare le conseil d'administration.

PANIER COLLÈGES

Le dispositif éco-solaire *Panier collèves* permet de proposer des repas de qualité et soutenir le travail des agriculteurs, en valorisant leurs produits et leurs métiers. Les établissements dotés de cuisines de production peuvent accéder à une offre locale et régulière de produits lorrains : pain, viande, produits laitiers, fruits et légumes de saison. La plupart de ces produits sont issus de l'agriculture biologique. Le *Panier collèves* concerne aujourd'hui une trentaine d'établissements.

MON COLLÈGE EST ENGAGÉ DANS LES PANIERS COLLÈGES

DES
PRODUCTEURS
LOCAUX



FOURNISSENT
DES PRODUITS
LOCAUX
ET/OU BIO

AUX COLLÈGES
DOTÉS D'UNE
CUISINE DE
PRODUCTION



VIA 2 PLATEFORMES EN LIGNE



POUR LES
ASSIETTES DES
COLLÉGIEN-NE-S



OBJECTIFS ✓

- ✓ SOUTENIR LES AGRICULTEURS LOCAUX
- ✓ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
- ✓ FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS BIO
- ✓ ÉDUIQUER À L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE / APPRENTISSAGE DU GOÛT

CITOYENNES ET CITOYENS DE DEMAIN



Le Département accompagne les collégien-ne-s dans leur éducation à l'engagement et à la citoyenneté à travers différents projets et dispositifs.



NOUVEAU !

La Tribune des collégien-ne-s

(remplace l'Assemblée départementale des collégiens)



Véritable instance de participation citoyenne, ce nouveau dispositif permet aux collégien-ne-s élu-e-s de travailler autour de plusieurs thématiques et de faire émerger plusieurs propositions d'actions soumises aux conseillers départementaux. Leur mandat de deux ans, réalisé en binôme mixte, leur permet de suivre la mise en œuvre d'actions concrètes dans leur territoire.

© G. Berger-CD54



La transition écologique

Mis en place par le Département et la Direction des services départementaux

départementaux de l'Éducation nationale, le label *Collège éco-responsable* a pour objectif de sensibiliser et valoriser l'engagement des collèges et des collégien-ne-s autour de la transition écologique et du développement durable. Il récompense les initiatives exemplaires et encourage la mise en place de projets concrets : tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la consommation énergétique, promotion des mobilités douces, sensibilisation à l'environnement, etc.



© G. Berger-CD54

ET L'ENGAGEMENT CITOYEN APRÈS LE COLLÈGE ?



NOUVEAU !

Les hackathons en collèges

Encourageant la participation et l'engagement citoyen, les hackathons font leur arrivée dans certains collèges du département. Ces événements visent à mobiliser l'intelligence collective pour relever des défis actuels et trouver des solutions concrètes, créatives et innovantes. En 2024, trois thématiques seront abordées : l'alimentation, l'eau et les valeurs de la République.

Non au harcèlement !

Parce que le harcèlement peut arriver au sein d'un établissement scolaire mais aussi d'un foyer ou de n'importe quel autre lieu de vie, lutter contre ce fléau qui peut emporter des vies nous concerne tou-te-s.



Victime ou témoin d'agressions, de harcèlement ou de violence ? Parles-en ! Voici les numéros utiles, pour une écoute anonyme, gratuite et confidentielle.



À LA MAISON

Accessible 7j/7, 24h/24 par téléphone et par Tchat sur allo119.gouv.fr de 15h à 21h.



SUR LES RÉSEAUX

Accessible 7j/7, de 9h à 23h par téléphone et par Tchat sur 3018.fr et via Messenger.



À L'ÉCOLE

Accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h.

À partir de 16 ans, l'engagement citoyen peut prendre la forme d'un **service civique**. Chaque année, le Département recrute des dizaines de jeunes pour des missions variées : culture, environnement, social, etc. Fais-le savoir autour de toi !

CULTURE AU COLLÈGE



Collège au cinéma

Chaque trimestre, 5 300 jeunes de la 6^e à la 3^e se rendent au cinéma pour assister à une projection de film, choisi selon leur classe d'âge.

© G. Berger-CD54



Des artistes dans les classes

Les résidences d'artistes permettent à des professionnel-le-s du spectacle de travailler avec les élèves, pour rendre présente la création artistique au sein des établissements scolaires. Elles favorisent des temps d'échange et d'expression entre les collégien-ne-s.



Orchestres au collège

Initiative précieuse pour l'épanouissement des élèves, ils offrent aux collégien-ne-s l'opportunité de découvrir et de pratiquer la musique dans un cadre collectif. Ils leur permettent aussi d'accéder à la culture à travers une pratique artistique exigeante.



Bienvenue au château de Lunéville !

L'équipe de médiation y propose un large choix d'activités ludiques permettant aux publics scolaires d'appréhender la notion de patrimoine et de découvrir l'histoire du château.



L'Histoire au travers des Archives

Les Archives départementales disposent d'un service éducatif qui propose une découverte de nos archives sous forme de visites, d'ateliers, de fiches thématiques et d'expositions virtuelles.



Médiathèque départementale

Elle organise avec les collègues volontaires, dans les bibliothèques-médiathèques de son réseau, des rencontres et des ateliers avec des auteurs, des illustrateurs et des dessinateurs. Elle propose des services numériques gratuits à destination des adolescent-e-s sur mediatheque.meurthe-et-moselle.fr.



**UN LABEL
100 % ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Le Département de Meurthe-et-Moselle a récemment obtenu le label 100 % EAC pour son implication en faveur d'une politique culturelle permettant l'émancipation et la réussite de la jeunesse.



© R. Khelif-CD54

SPORT AU COLLÈGE

Soutien au sport

Le Département soutient fortement l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) à travers l'aide au fonctionnement et l'aide à la licence sportive scolaire aux associations affiliées.

Collégiades sportives

Les collégien-ne-s ont l'esprit olympique. Tous les deux ans, leur vie sportive est rythmée par les Collégiades. Fair-play, solidarité et plaisir de vivre ensemble sont les têtes d'affiche de ces rencontres en partenariat avec l'UNSS et l'UGSEL, sous l'égide de l'Éducation nationale. L'édition 2024 a mobilisé plus de 9 000 jeunes autour de 9 disciplines sur le thème *Les collégien-ne-s s'enflamment pour les Jeux dans l'excellence, l'amitié et le respect*.

Places aux matches

Plus de 3 400 jeunes en lien avec des organismes socio-éducatifs, la prévention spécialisée ou encore des associations sportives, scolaires et d'éducation populaire, ont pu assister à des matches de championnats professionnels et à des événements sportifs d'ampleur, en 2023-2024, grâce aux différents partenariats conclus avec les grands clubs locaux.

PASS JEUNES 54

Ce dispositif proposé par le Département de Meurthe-et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle, la MSA Lorraine et l'État consiste en une aide financière (sous conditions de ressources) à destination des jeunes de 6 à 16 ans pour leur inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.



DISPOSITIF
CUMULABLE AVEC
PASS SPORT

L'ACCÈS DES JEUNES DE 6 À 16 ANS AU SPORT ET À LA CULTURE



DISPOSITIF DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
DE LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE, DE L'ÉTAT ET DE LA MSA LORRAINE

Aide financière selon le quotient familial

Renseignements : passjeunes54@cdos54.fr ou 07 49 20 10 65

DÉPARTEMENT
**MEURTHE
ET
MOSELLE**




**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
*Liberté
Egalité
Fraternité*


santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore